



PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N°150

PRÉFET DE L'HERAULT

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
DDTM 34

Montpellier, le 1^{er} décembre 2015

DECISION DDTM 34 – 12 - 05852

DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES

TERRITOIRES ET DE LA MER DE L'HERAULT

portant sur la représentation de la DDTM 34
aux commissions et sous-commissions sécurité et accessibilité

Vu les arrêtés préfectoraux :

- n° 2013-01-1708 du 6 septembre 2013 portant renouvellement et modification de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA),
- n° 2013-01-1709 du 6 septembre 2013 portant modification et renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,
- n° 2013-01-1711 du 6 septembre 2013 portant création de la commission d'arrondissement de Béziers pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,
- n° 2013-01-1714 du 6 septembre 2013 portant modification et renouvellement de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,
- n° 2013-01-1715 du 6 septembre 2013 portant modification et renouvellement de la commission d'arrondissement de Montpellier pour l'accessibilité des personnes handicapées,
- n° 2013-01-1719 du 6 septembre 2013 portant modification et renouvellement de la commission d'arrondissement de Béziers pour l'accessibilité des personnes handicapées,
- n° 2013-01-1720 du 6 septembre 2013 portant modification et renouvellement de la commission d'arrondissement de Lodève pour l'accessibilité des personnes handicapées,

- n° 2013-01-1721 du 6 septembre 2013 portant modification et renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie de forêt, lande, maquis et garrigue,
- n° 2013-01-1722 du 6 septembre 2013 portant modification et renouvellement de la sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives,
- n° 2013-01-1723 du 6 septembre 2013 portant modification et renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité des infrastructures et des systèmes de transport,
- n° 2013-01-1724 du 6 septembre 2013 portant modification et renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de campings et des stationnements des caravanes,
- n° 2013-01-1725 du 6 septembre 2013 portant composition et fonctionnement de la sous-commission départementale pour la sécurité publique ;

Vu l'arrêté du premier Ministre en date du 5 novembre 2015 nommant Monsieur Matthieu GREGORY Directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-I-2008 donnant délégation de signature du Préfet de département à M. Matthieu GREGORY Directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault.

Vu la décision DDTM 34-2015-10-05574 du 26 octobre 2015 du directeur départemental par intérim portant sur la représentation de la DDTM 34 aux commissions et sous-commissions sécurité et accessibilité

Vu l'organigramme de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer ;

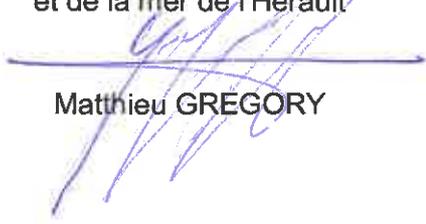
DECIDE

ARTICLE 1 - La liste des agents autorisés à représenter le directeur départemental aux différentes commissions et sous-commissions, créées par les arrêtés préfectoraux sus-visés, et à effectuer les visites, est fixée comme suit dans le tableau annexe.

ARTICLE 2 - Dans le cadre de cette représentation, les agents désignés reçoivent délégation de signature à l'effet de signer les documents afférents à leurs missions.

ARTICLE 3 - La présente décision annule et remplace la décision du 26 octobre 2015. Elle sera notifiée à Monsieur le préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault et prendra effet à compter de ce jour.

Le Directeur départemental des territoires
et de la mer de l'Hérault


Matthieu GREGORY

Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité aux personnes handicapées

**Membres
titulaires**

Delphine CAFFIAUX - Florence BARTHELEMY

**Membres
suppléants**

Agathe ANDRE-DOUCET - Jean-Paul SERVET - Nolwenn CORNILLET-DRIOL - Johan PORCHER

<p>Fonction</p>	<p>Sous-commissions départementales - pour la sécurité incendie et panique dans les ERP - pour la sécurité incendie de forêts, landes, maquis, garrigues - pour la sécurité publique - pour l'homologation des enceintes sportives</p>	<p>Sous-Commission Départementale d'Accessibilité</p>
<p>En séance plénière et sur site</p>		
<p>Président titulaire</p>	<p>Delphine CAFFIAUX</p>	
<p>Présidents suppléants</p>	<p>Agathe ANDRE-DOUCET Julien CHAULET Nolwenn CORNILLET-DRIOL Jean-Baptiste SEMONT Jean-Emmanuel LE FRIEC Béatrice LICOUR Johan PORCHER Patrick DUTEYRAT Jean-Paul SERVET</p>	
<p>Membre titulaire</p>	<p>Florence BARTHELEMY (sécurité incendie de forêts, landes, maquis, garrigues) - Delphine CAFFIAUX</p>	
<p>Membres suppléants</p>	<p>Huguette AGENEAU - Agathe ANDRE-DOUCET - Bernard APPOLIS - Eric BLANC - Fabien BROCHIERO (sécurité incendie de forêts, landes, maquis, garrigues) - Corinne CAUBET - Patrick COMBERNOUX - Nolwenn CORNILLET-DRIOL - Patrick GARCIA - Jean-Claude GUILLOIN - Bruno HUMEAU - Philippe JOFFRIN - Didier LAURES - Jean-Emmanuel LE FRIEC - Béatrice LICOUR - Patrick PINCHARD - Jean-Paul SERVET - Laurent STOCKER - Stéphanie TAMISIER - Johan PORCHER - Julie CHAPILLON - Marie-Angèle SALOM - Julien CHAULET - Jean-Baptiste SEMONT - Patrick DUTEYRAT</p> <p>En cas d'urgence : le cadre de permanence</p>	

Commissions d'Arrondissement d'Accessibilité

En séance plénière et sur site

Présidents titulaires

Agathe ANDRE-DOUCET (Montpellier) – Jean-Paul SERVET (Béziers) – Johan PORCHER (Lodève)

Présidents suppléants

Agathe ANDRE-DOUCET

Delphine CAFFIAUX

Julien CHAULET

Noïwenn CORNILLET-DRIOL

Johan PORCHER

Jean-Baptiste SEMONT

Elise DULAC

Philippe GALAND

Jean-Emmanuel LE FRIEC

Béatrice LICOUR

Patrick DUTEYRAT

Jean-Paul SERVET

Martine COLOMIES-d'ANGELO

Membres titulaires

Jean-Claude GUILLON (Montpellier) – Johan PORCHER (Lodève) - Marie GALTIER - Valérie NAVARRO - Serge SIMOND (Béziers)

Membres suppléants

Huguette AGENEAU - Agathe ANDRE-DOUCET - Alain BERTHEZENE – Eric BLANC – Patrick GARCIA – Bernard APPOLIS

Corinne CAUBET - Patrick COMBERNOUX - Didier LAURES – Elise DULAC

Eric DAUMAS – Marie-Laure FOURCAUD – Julie CHAPILLON

Béatrice LICOUR - Bruno HUMEAU – Philippe JOFFRIN

Martine COLOMIES-d'ANGELO - Lydie LESPURQUE - Bruno CONTY

Patrick PINCHARD – Jean-Emmanuel LEFRIEC – Philippe GALLAND

Florent SAVARY - Jean-Paul SERVET - Laurent STOCKER – Stéphane TAMISIER

En cas d'urgence : le cadre de permanence

Commissions d'Arrondissement de Béziers pour la sécurité incendie et panique dans les ERP

En séance plénière et sur site

Présidents titulaires

Jean-Paul SERVET

Agathe ANDRE-DOUCET

Delphine CAFFIAUX

Elise DULAC

Philippe GALAND

Jean-Emmanuel LE FRIEC

Béatrice LICOUR

Jean Paul SERVET (Montpellier-Béziers)

Martine COLOMIES-d'ANGELO

Membres titulaires

Valérie NAVARRO – Serge SIMOND (Béziers) –

Membres suppléants

Huguette AGENEAU - Bernard APPOLIS - Alain BERTHEZENE – Bruno CONTY - Eric DAUMAS – Johan PORCHER - Patrick GARCIA - Philippe JOFFRIN - Didier LAURES –

Jean-Emmanuel LE FRIEC - Béatrice LICOUR - Patrick PINCHARD - Florent SAVARY – Jean-Paul SERVET - Laurent STOCKER – Philippe GALAND – Elise DULAC

Jean-Claude GUILLON – Julie CHAPILLON – Corinne CAUBET – Bruno HUMEAU

Martine COLOMIES-d'ANGELO - Lydie LESPURQUE

En cas d'urgence : le cadre de permanence

**DECISION DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES TERRITOIRES ET DE LA MER PAR INTERIM
n° DDTM 34 – 2015 – 12 - 05853**

**portant délégation de signature pour la liquidation des taxes d'urbanisme,
de la redevance d'archéologie préventive et le traitement des réclamations**

Vu l'arrêté du premier Ministre en date du 5 novembre 2015 nommant Monsieur Matthieu GREGORY Directeur départemental de la Direction départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

VU les articles R. 331-9 et suivants du code de l'urbanisme relatifs aux taxes d'urbanisme,

VU les articles L. 331-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs aux taxes d'urbanisme,

VU l'article 28 de la loi de finances rectificative pour 2010 n° 210-1658 du 29 décembre 2010 modifiant l'article L. 255-A du livre des procédures fiscales,

VU l'article L. 255-A modifié du livre des procédures fiscales deuxième alinéa, selon lequel le directeur départemental des territoires et de la mer peut déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité,

VU l'article L. 524-8 du code du patrimoine relatif à la redevance archéologie préventive (RAP) ;

VU la décision du directeur départemental des territoires et de la mer par intérim du 21 octobre 2015 portant délégation de signature pour la liquidation des taxes d'urbanisme, de la redevance d'archéologie préventive et le traitement des réclamations.

DECIDE

ARTICLE 1 - Délégation de signature est donnée à effet de signer les titres de recettes des taxes d'aménagement et redevance archéologie préventive à :

- Xavier EUDES et Frédéric BLUA, directeurs départementaux adjoints des territoires et de la mer de l'Hérault.
- Gérard Bol, chef du service urbanisme habitat.
- Fabienne MARTIN-TERRIAUD, adjointe au chef du service urbanisme habitat
- Eric Gay, chef de l'Unité Animation, coordination des politiques d'aménagement

ARTICLE 2 - Délégation de signature est donnée à effet de signer les reliquats des titres de recettes de la taxe locale d'équipement, de la taxe départementale des conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement, de la taxe départementale pour les espaces naturels sensibles et de la redevance archéologie préventive à :

- Gérard Bol, chef du service urbanisme habitat.
- Fabienne MARTIN-THERRIAUD, adjointe au chef du service urbanisme habitat.
- Eric GAY, chef de l'Unité Animation, coordination des politiques d'aménagement.

ARTICLE 3 - Délégation de signature est donnée à effet de traiter les réclamations des redevables en matière de taxes d'urbanisme à :

- Bernard APPOLIS, instructeur ADS (SATEN)
- Agathe ANDRE-DOUCET, chef du service d'Aménagement Territorial Est et Nord
- Gérard Bol, chef du service urbanisme habitat.
- Fabienne MARTIN-THERRIAUD, adjointe au chef du service urbanisme habitat
- Eric Gay, chef de l'Unité Animation, coordination des politiques d'aménagement (SHU).
- Lydie LESPURQUE, chef de l'unité application du droit des sols du service d'Aménagement Territorial Ouest.
- Béatrice LICOUR, adjointe du chef du service d'Aménagement Territorial Ouest.
- Johan PORCHER, adjoint au chef du service d'Aménagement Territorial Est et Nord.
- Sabine ROUMEC, responsable du pôle fiscalité (SHU).
- Jean Paul SERVET, chef du service d'Aménagement Territorial Ouest.

ARTICLE 4 - Les agents délégataires visés aux articles 1 et 2 ne sont pas autorisés à subdéléguer leur signature. Concernant l'article 3, des subdélégations peuvent être autorisées.

ARTICLE 5 - La présente décision annule et remplace la décision du 21 octobre 2015. Elle prendra effet dès sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Le Directeur



Matthieu GREGORY

*Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
de l'Hérault
DDTM 34*

DECISION N° DDTM 34 – 2015 -12 - 05854
portant délégation de compétences à l'effet de procéder aux tentatives de conciliation dans
le cadre de la résolution des litiges individuels entre marins et employeurs

Le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault

Vu le code des transports, et notamment son article L. 5542-48 ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2015-219 du 27 février 2015 relatif à la résolution des litiges individuels entre les marins et leurs employeurs ;

Vu l'arrêté du premier Ministre en date du 5 novembre 2015 nommant Monsieur Matthieu GREGORY Directeur départemental de la Direction départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 29 avril 2011 nommant M. Frédéric BLUA, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 11 juin 2015 nommant M. Xavier EUDES Directeur départemental adjoint de la Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, délégation de compétences est donnée à M. Xavier EUDES directeur départemental adjoint et à M. Frédéric BLUA, directeur départemental adjoint et délégué à la mer et au littoral de l'Hérault et du Gard, pour procéder aux tentatives de conciliation entre les marins, à l'exception du capitaine, et leurs employeurs, dans les cas prévus par les dispositions de l'article L. 5542-48 du code des transports.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BLUA, cette compétence est déléguée à M. Laurent CASSIUS, adjoint au délégué à la mer et au littoral de l'Hérault et du Gard.

ARTICLE 3 :

Le directeur par intérim est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département de l'Hérault et sur le site Internet du Ministère chargé de la mer.

Montpellier, le 1^{er} décembre
Le Directeur



Matthieu GREGORY

Décision DDTM 34 -2015 - 12 - 05851

PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE

« Ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses »

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES

ET DE LA MER DE L'HERAULT

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Pierre BOUSQUET de FLORIAN, Préfet de la région Languedoc-Roussillon, Préfet de l'Hérault ;

VU l'arrêté du premier Ministre du 29 avril 2011 nommant Monsieur Frédéric BLUA, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de l'Hérault ;

VU l'arrêté du premier Ministre en date du 11 juin 2015 nommant Monsieur Xavier EUDES, Directeur départemental adjoint de la Direction départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

Vu l'arrêté du premier Ministre en date du 5 novembre 2015 nommant Monsieur Matthieu GREGORY Directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

VU l'arrêté du Préfet de Région, préfet de l'Hérault n° 2015-I-2009 du 18 novembre 2015 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Matthieu GREGORY, Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux budgets des ministères.

VU la décision du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault par intérim n° DDTM 34 -2015 - 11 – 05658 du 12 novembre 2015 portant subdélégation de signature « Ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses ».

DECIDE

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur départemental des territoires, délégation de signature est donnée à monsieur Xavier EUDES, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, et à monsieur Frédéric BLUA, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral Hérault, à l'effet de signer toutes les décisions figurant aux articles 1 à 3 de l'arrêté préfectoral susvisé portant délégation de signature à Monsieur Matthieu GREGORY Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault.

ARTICLE 2

Délégation est également donnée à Monsieur Laurent CASSIUS, adjoint du délégué à la mer et au littoral Hérault - Gard, et à Monsieur François ROUS, secrétaire général, en cas d'absence ou d'empêchement des directeurs adjoints.

ARTICLE 3

En ce qui concerne les engagements juridiques matérialisés par les MAPA, dont le montant est inférieur à 90 000 € HT ainsi que les pièces de liquidation de dépenses de toute nature, subdélégation est donnée aux chefs de service suivants :

- Madame Florence BARTHELEMY, chef du Service Agriculture Forêt (SAF),
- Monsieur Vincent MONTEL, chef du Service de l'Education et de la Sécurité Routières (SESR),
- Madame Agathe ANDRE-DOUCET, chef du Service d'Aménagement Territorial Est et Nord (SATEN),
- Monsieur Hervé DURIF, responsable de la Mission Connaissance Etude et Prospectives (MCEP),
- Monsieur Olivier ALEXANDRE, chef du Service Environnement et Aménagement Durable du Territoire (SEADT),
- Monsieur Guy LESSOILE, chef du Service Eau Risques Nature (SERN),
- Monsieur Gérard BOL, chef du Service Habitat – Urbanisme (SHU),
- Monsieur Jean-Paul SERVET, chef du Service d'Aménagement Territorial Ouest (SATO),

ARTICLE 4

En ce qui concerne les engagements juridiques liés à l'application CHORUS DT (déplacements temporaires), délégation est donnée à monsieur Christophe GUEGADEN, chef de l'unité moyens et logistique du SG, et mesdames Dominique DANET et Maryse CAEKEBEKE, gestionnaires au sein de l'unité moyens et logistiques.

ARTICLE 5

La signature des délégataires et leur qualité devront être précédées de la mention suivante : "Le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault et par délégation... ».

ARTICLE 6

La présente décision annule et remplace la décision du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault par intérim n° DDTM 34 -2015 - 11 – 05658 du 12 novembre 2015 portant subdélégation de signature « Ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses ».

Elle sera notifiée à Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et Madame la directrice des finances publiques et publiée au recueil des actes administratifs.

Le Directeur

Signé

Matthieu GREGORY

Monsieur Frédéric BLUA
Signature Paraphe
Signé

Monsieur Xavier EUDES
Signature Paraphe
Signé

Monsieur Laurent CASSIUS
Signature Paraphe
Signé

Monsieur François ROUS
Signature Paraphe
Signé

Madame Florence BARTHELEMY
Signature Paraphe
Signé

Madame Agathe ANDRE-DOUCET
Signature Paraphe
Signé

Monsieur Hervé DURIF
Signature Paraphe
Signé

Monsieur Olivier ALEXANDRE
Signature Paraphe
Signé

Monsieur Guy LESSOILE
Signature Paraphe
Signé

Monsieur Gérard BOL
Signature Paraphe
Signé

Monsieur Jean-Paul SERVET
Signature Paraphe
Signé

Monsieur Vincent MONTEL
Signature Paraphe
Signé

Monsieur Christophe GUEGADEN
Signature Paraphe
Signé

Madame Maryse CAEKEBEKE
Signature Paraphe
Signé

Madame Dominique DANET
Signature Paraphe
Signé

Décision n° DDTM 34 – 2015 – 12 – 05850

**PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
«Préfet de l'Hérault»**

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES

ET DE LA MER DE L'HERAULT

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Pierre BOUSQUET de FLORIAN, préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault ;

Vu l'arrêté du premier Ministre en date du 5 novembre 2015 nommant Monsieur Matthieu GREGORY Directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 11 juin 2015 nommant M. Xavier EUDES Directeur départemental adjoint de la Direction départementale des territoires et de la mer de l'Hérault ;

VU l'arrêté du premier Ministre du 29 avril 2011 nommant Monsieur Frédéric BLUA, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de l'Hérault

VU l'arrêté préfectoral 2015-I-2008 du 18 novembre 2015 donnant délégation de signature à M. Matthieu GREGORY Directeur départemental de la Direction départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault

Vu la décision du directeur départemental des territoires et de la mer par intérim n° 34-2015-10-05572 du 26 octobre 2015 portant subdélégation de signature.

DECIDE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur, délégation de signature est donnée à monsieur Xavier EUDES, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, et à monsieur Frédéric BLUA, directeur départemental adjoint des

territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de l'Hérault, à l'effet de signer toutes les décisions figurant à l'article I de l'arrêté préfectoral n°2015-I-2008 du 18 novembre 2015.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est également donnée aux chefs de service, à leurs adjoints et aux chefs d'unités, chacun dans le cadre de leurs attributions et compétences énoncées ci-après, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur et des directeurs adjoints :

I - EN CE QUI CONCERNE L'ADMINISTRATION GENERALE

a) Personnel

Monsieur François **ROUS**, secrétaire général.

En ce qui concerne les congés annuels et jours RTT des agents relevant de leur structure :

Hervé **DURIF** responsable de la Mission Connaissance Etude et Prospectives, Olivier **ALEXANDRE**, chef du service Environnement et Aménagement Durable du Territoire et Patrick **GEYNET**, adjoint du chef du service Environnement et Aménagement Durable du Territoire, Florence **BARTHELEMY** chef du service Agriculture Forêt et Mylène **RAUD**, adjointe du chef du service Agriculture Forêt, Guy **LESSOILE**, chef du service Eau Risques et Nature, Eric **MUTIN**, Adjoint du Chef du service Eau Risques et Nature, Nicolas **RASSON**, chef de l'Unité Prévention des risques naturels et technologiques, François **FLORISTAN**, adjoint du chef de l'Unité Prévention des risques naturels et technologiques, Eliane **DARNIS**, chef de l'Unité Gestion pluviale et assainissement, Charlotte **COURBIS**, chef de l'Unité Démarches concertées, gestion des milieux aquatiques, Zeldia **ELALOUF** chef de l'unité nature et biodiversité, Gérard **BOL**, chef du service Habitat Urbanisme, Fabienne **MARTIN-THERIAUD** adjointe au chef du service Habitat Urbanisme, Anne **GUIZIOU** et Julien **COUDRY**, chefs de l'Unité Affaires juridiques, Jean-François **AGNEL**, chef de l'Unité rénovation urbaine, Aïda **LAKEHAL** chef de l'unité politiques de l'habitat, Eric **GAY**, chef de l'Unité Animation, coordination des politiques d'aménagement, François **RAMOS**, chef de l'Unité Mobilisation du Foncier Public, Vincent **MONTEL**, chef du service de l'Education et de la Sécurité Routière par intérim, Jean-Marc **MALABAVE**, chef de l'unité Examens Permis de conduire et de l'unité coordination des auto-écoles, Philippe **LERMINE**, adjoint du chef du service de l'Education et de la Sécurité Routière et chef de l'unité Sécurité Routière et Gestion de Crise, Laurent **CASSIUS**, adjoint du délégué à la Mer et au Littoral Hérault-Gard, chef de l'Unité Gens de mer et Jean Paul **SERVET**, chef du service d'Aménagement Territorial Ouest, Béatrice **LICOUR**, adjointe du chef du service d'Aménagement Territorial Ouest, Agathe **ANDRE-DOUCET**, chef du service d'Aménagement Territorial Est et Nord, Delphine **CAFFIAUX** et Nolwenn **CORNILLET-DRIOL**, adjointes du chef du service d'Aménagement Territorial Est et Nord, Johan **PORCHER**, adjoint au chef du service d'Aménagement Territorial Est et Nord, Christophe **GUEGADEN**, chef de l'unité Moyens et Logistique, Julien **CHAULET**, chef de l'Unité Aménagement Planification, Mireille **BARA**, chef de l'Unité Observatoire du logement. Messieurs Claude **GRIMAULT**, chargé de la mission animation coordination pour le littoral et chef de l'unité Cultures marines et littoral, Philippe **FRIBOULET**, chef de l'unité Affaires Portuaires, Jean-Luc **DESFORGES**, chef de l'unité Actions interministérielles et mer, Dominique **MARTINEZ-OULLIE**, contrôle de gestion, Florent **LECAER**, chef de l'unité investissement et renouvellement des exploitations, Fabien **BROCHIERO**, chef de l'Unité Forêt chasse, Eric **BOULZE** chef de l'unité PAC aides surfaçiques, Jean-Emmanuel **LE**

FRIEC, chef de l'Unité Connaissance et Aménagement Durable du Territoire, Elise **DULAC**, chef de l'Unité Aménagement du service d'Aménagement Territorial Ouest, Lydie **LESPURQUE**, chef de l'unité application du droit des sols du service d'Aménagement Territorial Ouest.

b) Responsabilité civile

Monsieur François ROUS, secrétaire général.

c) Certificat annuel de régularité

Monsieur Vincent MONTEL, chef du service de l'Education et de la Sécurité Routière et Monsieur Philippe LERMINE, adjoint du chef du service de l'Education et de la Sécurité Routière et chef de l'unité Sécurité Routière et Gestion de Crise

II - EN CE QUI CONCERNE LES ROUTES, LA CIRCULATION ROUTIERE ET AUTOROUTIERE

a) Exploitation des routes et autoroutes

Monsieur Vincent MONTEL, chef du service de l'Education et de la Sécurité Routière et monsieur Philippe LERMINE, adjoint du chef du service de l'Education et de la Sécurité Routière et chef de l'unité Sécurité Routière et Gestion de Crise

b) Éducation routière

Monsieur Vincent MONTEL, chef du service de l'Education et de la Sécurité Routière Monsieur Philippe LERMINE, adjoint du chef du service de l'Education et de la Sécurité Routière et chef de l'unité Sécurité Routière et Gestion de Crise, monsieur Jean-Marc MALABAVE, chef de l'unité Examens Permis de conduire et de l'unité coordination des auto-écoles, madame Nathalie CORON, adjointe de M. Malabave.

C) Déploiement du contrôle automatisé sur l'ensemble de la voirie

Monsieur Vincent MONTEL, chef du service de l'Education et de la Sécurité Routière Monsieur Philippe LERMINE, adjoint du chef du service de l'Education et de la Sécurité Routière et Chef de l'unité Sécurité Routière et Gestion de Crise
Monsieur Jean-Hervé WEISS, responsable contrôle sanctions automatisé sécurité des infrastructures routières gestion de crise.

III - EN CE QUI CONCERNE L'ENVIRONNEMENT

a) Milieu physique : eau et milieux aquatiques

Monsieur Guy LESSOILE, chef du service Eau Risques et Nature
Monsieur Eric MUTIN, adjoint du chef du service Eau Risques et Nature

Et, pour ce qui concerne spécifiquement les déclarations :

Monsieur Jean Paul SERVET, chef du service d'Aménagement Territorial Ouest
Madame Béatrice LICOUR, adjointe du chef de service d'Aménagement Territorial Ouest
Madame Agathe ANDRE-DOUCET, chef du service d'Aménagement Territorial Est et Nord
Mesdames Delphine CAFFIAUX, Nolwenn CORNILLET-DRIOL et Johan PORCHER, adjoints du chef du service d'Aménagement Territorial Est et Nord

b) Prévention des pollutions, des risques et des nuisances

Relativement aux articles III-b-1, III-b-2 et III-b-6 de l'arrêté préfectoral n°2014 - I - 1705 du 8 octobre 2014 :

Monsieur Olivier ALEXANDRE, chef du service Environnement et Aménagement Durable du Territoire

Monsieur Patrick GEYNET, adjoint du chef du service Environnement et Aménagement Durable du Territoire

En ce qui concerne les articles III-b-3, III-b-4 et III-b5 de l'arrêté préfectoral n°2014-I-1705 du 8 octobre 2014 :

Monsieur Guy LESSOILE, chef du service Eau Risques et Nature

Monsieur Eric MUTIN, adjoint du chef du service Eau Risques et Nature

c) Protection de la nature (livre IV, titre 1^{er} du Code de l'Environnement CE).

Madame Florence BARTHELEMY, chef du service Agriculture Forêt

Madame Mylène RAUD, adjointe du chef du service Agriculture Forêt

Monsieur Guy LESSOILE, chef du service Eau Risques et Nature

Monsieur Eric MUTIN, adjoint du chef du service Eau Risques et Nature

d) Chasse et destruction des animaux nuisibles (livre IV, titre 2 du Code de l'Environnement)

Madame Florence BARTHELEMY, chef du service Agriculture, Forêts et Gestion Espaces Naturels

Madame Mylène RAUD, adjointe du chef du service Agriculture, Forêts et Gestion Espaces Naturels

e) Pêche (livre IV, partie législative et livre II – titre 3 et titre 4 – section III section réglementaire du Code de l'Environnement et livre II, titre 3 du Code Rural) et f) Sécurité des ouvrages hydrauliques

Monsieur Guy LESSOILE, chef du service Eau Risques et Nature

Monsieur Eric MUTIN, adjoint du chef du service Eau Risques et Nature

f) Sécurité des ouvrages hydrauliques

Monsieur Guy LESSOILE, chef du service Eau Risques et Nature

Monsieur Eric MUTIN, adjoint du chef du service Eau Risques et Nature

g) Loi sur l'eau

Monsieur Guy LESSOILE, chef du service Eau Risques et Nature

Monsieur Eric MUTIN, adjoint du chef du service Eau Risques et Nature

Monsieur Jean Paul SERVET, chef du service d'Aménagement Territorial Ouest

Madame Béatrice LICOUR, adjointe du chef de service d'Aménagement Territorial Ouest

Madame Agathe ANDRE-DOUCET, chef du service d'Aménagement Territorial Est et Nord

Mesdames Delphine CAFFIAUX et Nolwenn CORNILLET-DRIOL et monsieur Johan PORCHER, adjoints du chef du service d'Aménagement Territorial Est et Nord

h) Expérimentation relative à l'autorisation unique dans le domaine de l'environnement

Monsieur Guy LESSOILE, chef du service Eau Risques et Nature
Monsieur Eric MUTIN, adjoint du chef du service Eau Risques et Nature

i) Etablissement de documents administratifs

Monsieur Olivier ALEXANDRE, chef du service Environnement et Aménagement Durable du Territoire
Monsieur Patrick GEYNET, adjoint du chef du service Environnement et Aménagement Durable du Territoire
Madame Florence BARTHELEMY, chef du service Agriculture Forêts
Madame Mylène RAUD, adjointe du chef du service Agriculture Forêt
Monsieur Guy LESSOILE, chef du service Eau Risques et Nature
Monsieur Eric MUTIN, adjoint du chef du service Eau Risques et Nature

IV - EN CE QUI CONCERNE LA VILLE ET L'HABITAT

Monsieur Gérard BOL, chef du service Habitat Urbanisme
Madame Fabienne MARTIN-THERRIAUD adjointe au chef du service Habitat Urbanisme.

V - EN CE QUI CONCERNE L'AMENAGEMENT FONCIER ET L'URBANISME

Monsieur Gérard BOL, chef du service Habitat Urbanisme
Madame Fabienne MARTIN-THERRIAUD adjointe au chef du service Habitat Urbanisme
Monsieur Jean Paul SERVET, chef du service d'Aménagement Territorial Ouest
Madame Béatrice LICOUR, adjointe du chef de service d'Aménagement Territorial Ouest
Madame Agathe ANDRE-DOUCET, chef du service d'Aménagement Territorial Est et Nord
Mesdames Delphine CAFFIAUX, Nolwenn CORNILLET-DRIOL et Johan PORCHER, adjoints du chef du service d'Aménagement Territorial Est et Nord
Madame Elise DULAC, chef de l'Unité Aménagement du service d'Aménagement Territorial Ouest.

En cas d'empêchement des chefs de services ou de leurs adjoints, pour les attributions codifiées **a) Instruction des actes d'urbanisme de compétence de l'Etat, b) Décisions, c) Contrôle de la conformité des travaux réalisés après décision prise par le Préfet ou par délégation préfectorale, d) Avis conformes :**

Monsieur Eric GAY, chef de l'unité Animation, coordination des politiques d'aménagement
Monsieur Louis PAGES, chef de l'unité Doctrine urbanisme habitat environnement
Monsieur Julien CHAULET, chef de l'unité Aménagement, Planification
Madame Lydie LESPURQUE, chef de l'unité application du droit des sols du SATO.

Et pour les attributions codifiées **e) Avis juridique sur les actes relatifs à l'application du droit des sols :**

Madame Anne GUIZIOU, chef de l'unité Affaires juridiques
Monsieur Julien COUDRY, chef de l'unité Affaires juridiques

VI - EN CE QUI CONCERNE LES TRANSPORTS

Monsieur Vincent MONTEL, chef du service de l'Education et de la Sécurité Routière
Monsieur Philippe LERMINE, adjoint du chef du service de l'Education et de la Sécurité Routière et chef de l'unité Sécurité Routière et Gestion de Crise
Monsieur Olivier ALEXANDRE, chef du service Environnement et Aménagement Durable du Territoire
Monsieur Patrick GEYNET, adjoint du chef du service Environnement et Aménagement Durable du Territoire

VII - EN CE QUI CONCERNE LA COMMUNICATION DE DOCUMENTS

Monsieur François ROUS, secrétaire général

VIII – EN CE QUI CONCERNE L'INGENIERIE D'APPUI TERRITORIAL

Sans objet

IX - EN CE QUI CONCERNE LE DOMAINE PRIVE DE L'ÉTAT

Monsieur François ROUS, secrétaire général

X - EN CE QUI CONCERNE LA MER ET LE LITTORAL

Monsieur Laurent CASSIUS, adjoint du délégué à la Mer et au Littoral de l'Hérault

En cas d'absence ou d'empêchement de l'adjoint du délégué à la Mer et au Littoral Hérault-Gard, pour les attributions codifiées ci-après :

a – Gestion et conservation du domaine public maritime et portuaire

Monsieur Claude GRIMAULT, chargé de la mission animation coordination pour le littoral et chef de l'unité Cultures marines et littoral

b – Politique de la mer et du littoral

Monsieur Jean-Luc DESFORGES, chef de l'unité Actions interministérielles et mer

Monsieur Claude GRIMAULT, chargé de la mission animation coordination pour le littoral et chef de l'unité Cultures marines et littoral

Affaires portuaires

Monsieur Philippe FRIBOULET, chef de l'unité Affaires Portuaires

XI - EN CE QUI CONCERNE L'AGRICULTURE ET LES ESPACES NATURELS

Madame Florence BARTHELEMY, chef du service Agriculture Forêt
Madame Mylène RAUD, Adjointe du chef du service Agriculture Forêt

Et, en ce qui concerne la gestion des crédits FEADER :

Pour les engagements juridiques relatifs à l'attribution de subvention de crédits FEADER pour la période transitoire (2014) et relevant du volet 1 de la transition (autorité de gestion Etat), gérés dans l'outil OSIRIS : Mme Patricia DUSSAULT chargée de mission coordination FEADER.

Pour les engagements juridiques relatifs à l'attribution de subvention de crédits FEADER pour la période transitoire (2014) et relevant du volet 2 de la transition

(autorité de gestion Conseil régional), ainsi que pour le PDRR à compter de 2015, gérés dans l'outil OSIRIS : Mme Patricia DUSSAULT chargée de mission coordination FEADER.

Pour ce qui concerne les dématérialisations de paiement des crédits de l'Etat et des crédits FEADER (période 2007-2013 et période 2014-2020) dans l'application OSIRIS :

- Patricia DUSSAULT, chargée de mission coordination FEADER
- Pour les opérations relatives au financement de mesures forestières : Monsieur Fabien BROCHIERO, chef de l'Unité Forêt Chasse.
- Pour les opérations relatives au financement de mesures agricoles ou liées au programme LEADER : Florent LECAER Florent, chef de l'unité investissement et renouvellement des exploitations.
- Pour les engagements juridiques relatifs à l'attribution de subventions FEADER pour Natura 2000 : Monsieur Guy LESSOILE, chef du service Eau Risques et Nature et monsieur Eric MUTIN, adjoint du chef du service Eau Risques et Nature

XII - EN CE QUI CONCERNE LES MARCHES PUBLICS DE L'ETAT

Monsieur François ROUS, secrétaire général.

XIII - EN CE QUI CONCERNE LE FEDER ET LE FNADT

Monsieur Olivier ALEXANDRE, chef du service Environnement et Aménagement Durable du Territoire

Monsieur Patrick GEYNET, adjoint du chef du service Environnement et Aménagement Durable du Territoire

ARTICLE 3

Sont réservées à la signature du directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault :

- ⇒ les correspondances adressées aux :
 - ministres (cabinets, directeurs d'administrations centrales....)
 - préfets de départements, région
 - élus, maires, parlementaires, conseillers généraux, régionaux, président d'établissement public de coopération intercommunale
 - président des chambres consulaires
 - corps d'inspection des administrations centrales
 - directeurs des services déconcentrés.

- ⇒ les décisions (arrêtés, courriers...) engageant l'Etat sur les politiques départementales.
- ⇒ les décisions individuelles ou non, défavorables.

ARTICLE 4

La signature des délégataires et de leur qualité devront être précédées de la mention suivante : «Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer de l'Hérault et par délégation ...».

ARTICLE 5

La présente décision annule et remplace la décision du 26 octobre 2015. Elle sera notifiée à monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et publiée au recueil des actes administratifs.

Le Directeur



Matthieu GREGORY

Préfecture

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES
LOCALES
BUREAU DES FINANCES LOCALES ET DE
L'INTERCOMMUNALITE

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault

Arrêté n° 2015-I-2043

OBJET

Arrêté portant modification du siège social et administratif de l'Union des Associations syndicales autorisées pour l'aménagement et l'équipement des exploitations agricoles du département de l'Hérault (UASA 34)

VU l'ordonnance n° 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires modifiée par les lois n° 2004-1343 du 9 décembre 2004, n° 2005-157 du 23 février 2005 et n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;

VU le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée ;

VU la délibération n° AA-15-09-01 du 23 septembre 2015 de l'assemblée extraordinaire de l'UASA 34 adoptant le transfert du siège social et administratif de l'Union d'ASA à Gignac conformément aux textes susvisés ;

VU les nouveaux statuts de l'association ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault.

- A R R E T E -

ARTICLE 1^{er} -

Est approuvé le nouveau siège social et administratif, objet de la modification des statuts adoptés le 23 septembre 2015 par l'Union des ASA 34. Le nouveau siège social est situé au Lycée agricole de Gignac, Route de Pézenas, BP8, 34150 GIGNAC.

ARTICLE 2 –

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault puis :

- affiché au siège de l'UASA 34 dans les 15 jours qui suivent sa publication, avec en annexe les statuts modifiés conformément à la réglementation,
- notifié aux ASA concernées par le Président de l'association syndicale.

ARTICLE 3 –

En cas de contestation, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans les deux mois à partir de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification à chacune des ASA adhérentes concernées de l'UASA 34.

ARTICLE 4 –

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault,
- le Directeur Départemental des territoires et de la mer,
- le Président de l'Union des Associations syndicales autorisées pour l'aménagement et l'équipement des exploitations agricoles du département de l'Hérault (UASA 34)

Montpellier, le 2 décembre 2015

Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire général,

Signé : Olivier JACOB